



**FONCTIONS PUBLIQUES - CGC -
63, rue du Rocher - 75008 PARIS**

☐01.55.30.13.43 ☐01.55.30.13.44

☐01.44.70.65.90 ☐01.44.70.65.99

e-mail : UFCFP.CGC@wanadoo.fr

<http://www.fp-cgc.org>

Le 4 février 2010

CB/PG/CD

Réorientation professionnelle

Les Fonctions Publiques-CGC se sont toujours opposées à la méthode qui conduit à la RGPP. En effet, comme l'a relevé la Cour des Comptes cette politique aveugle et dangereuse n'a pas mis au cœur de sa réflexion les missions de l'Etat et de ses établissements publics. Elle aboutit à des suppressions d'emplois qui touchent tous les ministères sans réflexion préalable. Pour les Fonctions Publiques-CGC cette politique ne doit pas conduire à des licenciements sans que tous les efforts n'aient été faits pour proposer une alternative acceptable par l'agent.

La loi mobilité a mis en place la réorientation professionnelle pour faire face aux restructurations issues de la RGPP.

Lors de l'examen de cette loi par le Parlement les Fonctions Publiques-CGC ont obtenu que les 3 postes proposés dans le cadre du projet professionnel tiennent compte de la situation familiale et de la résidence habituelle du fonctionnaire.

Lors de l'examen du décret en section syndicale du CSFPE, les Fonctions Publiques-CGC, avec l'aide d'autres organisations syndicales, ont amendé le texte. A cet occasion les Fonctions Publiques-CGC ont également obtenu que les missions exercées en cours de réorientation professionnelle tiennent compte de la situation familiale et de la résidence habituelle du fonctionnaire.

De plus, c'est également les Fonctions Publiques-CGC qui lors du groupe de travail sur la loi ont obtenu que la réorientation professionnelle soit illimitée dans le temps, et qu'il soit proposé par l'administration un accompagnement à l'agent dans son projet professionnel.

Les Fonctions Publiques-CGC rappellent que ce dispositif améliore la loi précédente de 1984 et que cette réorientation professionnelle s'inscrit pleinement dans une logique de fonction publique de métiers revendiquée par les Fonctions Publiques-CGC depuis plus de 10 ans.

Les Fonctions Publiques-CGC se tiennent à la disposition des agents qui rencontreront des problèmes dans l'élaboration de leur projet professionnel personnalisé et dans les garanties qu'offre la loi aux fonctionnaires concernés.